

**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du Jeudi 10 Mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Simon Barlet, Stéphane Lamiral, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Steven Jacquin, Daniel Vincent.

Pouvoirs : Fabien Elie donne pouvoir à Didier Padey, Julie Lecourt donne pouvoir à Emilie Crepel-Barlet à partir du point 4.

Date de la convocation : 4 mars 2022 (quatre mars deux mille vingt-deux)

Le conseil accueille M. Nicolas Francfort qui travaille actuellement sur la valorisation de la destination Jongieux à travers un document de promotion.

Monsieur Francfort fait un point d'étape de son travail qui permettra de valoriser l'ensemble des acteurs et des atouts touristiques de la commune en présentant un avant-projet du document qui semble conforme aux attentes du conseil. Le projet final sera validé ultérieurement.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte administratif 2021, du compte de gestion 2021 et de l'affectation du résultat 2021 pour le budget principal,
- Vote du budget primitif 2022 pour le budget principal,
- Vote des taux d'imposition 2022 (foncier bâti et foncier non bâti),
- Forêt communale : programme de travaux 2022,
- Groupement de commande Marché restauration scolaire et désignation d'un coordinateur de groupement,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance par M. Le Maire.

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Manuel Arragain, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

Le précédent compte-rendu de la réunion du conseil du 11 Février 2022 est validé et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de pouvoir rajouter à l'ordre du jour un point : Demande de subvention mobilier / informatique bibliothèque.

Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, is located in the bottom right corner of the page.

1- Vote du Compte de gestion 2021 (budget principal)

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget principal préparé par Monsieur le Trésorier de Yenne pour l'année 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du budget principal et le compte de gestion du Trésorier de Yenne, Monsieur le Maire précise que ces comptes de gestion sont conformes à la situation des comptes tenus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du budget principal émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote du compte administratif 2021 (budget principal)

Monsieur Stéphane Lamiral, Premier adjoint et responsable de la commission finances, préside la séance et présente les principaux éléments du compte administratif du budget principal qui peut se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	394 047,47 €	31 490,38 €	
Dépenses	306 863,19 €	112 543,53 €	Résultats exercice 2021
Résultat de l'exercice 2021	87 184,28 €	-81 053,15 €	6131,13 €
Excédent reporté 2020	188 046,87 €	70 427,08 €	Solde reporté 2021
Solde à reporter	275 231,15 €	-10 626,07 €	264 605,08 €

Il est précisé que les éléments du compte administratif sont en tous points conformes avec les comptes présentés par M. le Trésorier de Yenne.

Le Maire se retire et n'assiste pas au vote.

Monsieur Lamiral propose au conseil d'adopter le compte administratif 2021 pour ce qui concerne le budget principal. Conformément au Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de constater les résultats 2021 présentés ci-dessus et d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents, soit neuf voix pour, M. le Maire s'étant retiré et disposant du pouvoir de M. Fabien Elie.

- **CONSTATE les résultats 2021 présentés ci-dessus,**
- **APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal.**

3- Affectation du résultat 2021 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les résultats du compte administratif 2021 :

- Section de fonctionnement : **+ 275 231.15 €**

- Section d'investissement : **- 10 626.07 €**

Il est précisé qu'il n'a pas été fait de RAR et Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en recette d'investissement (R1068) : 10 626.07 €
- en report de fonctionnement (R002) : 264 605.08 € (275 231.15 € - 10 626.07 € affectés à l'investissement)

Il est proposé d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal.

Madame Julie Lecourt quitte la séance à 20h30.

Pour les délibérations prises à partir du point 4., elle donne pouvoir à Madame Emilie Crepel-Barlet.

4- Budget primitif 2022 (budget principal)

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAMIRAL, Premier adjoint, responsable de la commission finances qui présente le projet de budget primitif 2022 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

* Section de fonctionnement : 646 677.08 €

* Section d'investissement : 359 367.28 €

Il peut se résumer comme suit :

Section Fonctionnement:

Recettes de fonctionnement:	Budget 2022
Solde reporté (excédent 2021)	264 605.08 €
Produits divers: affouage, facturation cantine, participation des communes aux frais de cantine	57 200 €
Taxes foncières et d'habitation	220 714 €
Dotation (état, département, FCTVA)	84 218 €
Revenu des immeubles	19 940 €
Total:	646 677.08 €
Dépenses de fonctionnement:	Budget 2022
Energies, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, achats cantine	60 700 €
Maintenance, entretiens des routes et des bois, honoraires, Frais de communication, prestations aux autres communes et à la CCY	99 750 €
Charges de personnel	90 000 €
Cotisations aux FNGIR et SPIC	18 250 €
Indemnités élus, intérêts des prêts en cours, Subventions aux associations.	21 850 €
Intérêts d'emprunt, frais financiers, provisions...	8 200 €
Dépenses imprévues	2 000 €
Virement au budget assainissement	40 312.87 €
Virement à la section investissement	305 614.21 €
Total:	646 677.08 €

Section Investissement:

Recettes d'investissement:	Budget 2022
Affectation à l'investissement du résultat 2021	10 626.07 €
Virement de la section de fonctionnement	305 614.21 €
FCTVA	2 088 €
Subventions région: rénovation bibliothèque	37 739 €
Opérations d'ordre (épuration des frais d'études)	3 300 €
Total: `	359 367.28 €
Dépenses d'investissement:	Budget 2022
Solde reporté (déficit 2021)	10 626.07 €
Emprunts en euros + dépôts et cautionnements	33 000 €
Frais d'études	10 000 €
Travaux bâtiments publics (rénovation bibliothèque)	100 000 €
Travaux de voirie (Chemin St Romain)	35 604 €
Armoires électriques	9 312 €
Matériels informatiques et matériel de bureau (bibliothèque, cantine)	3 500 €
Autres (montant d'équilibrage avec les recettes)	154 025.21 €
Opérations d'ordre (épuration des frais d'études)	3 300 €
Total: `	359 367.28 €

Après la présentation chapitre par chapitre des éléments du projet de budget primitif 2022, Monsieur le Maire soumet ce budget au vote.

Il est proposé, vu le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat, et tenant compte de l'absence de restes à réaliser et des propositions nouvelles d'adopter le budget primitif du budget principal 2022.

Après en avoir délibéré, vu le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat, et tenant compte de l'absence de restes à réaliser et des propositions nouvelles, le Conseil ADOPTE à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2022.

5- Vote des taux d'imposition 2022

Il est rappelé les taux d'imposition 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti = 29.38 %
- Taxe sur le foncier non bâti = 41.21 %

Il est rappelé que seuls ces deux taux sont désormais soumis au vote (suppression de la taxe d'habitation, la CFE est perçue par la Communauté de Communes de Yenne) et que le conseil avait intégré en 2021 la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- ***Approuve le maintien des taux d'imposition actuels,***
- ***Fixe en conséquence le taux sur le foncier bâti à 29.38 % et le taux sur le foncier non bâti à 41.21% pour 2022.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui seront prochainement transmis par les services fiscaux sur cette base.***



6- Forêt communale : programme de travaux 2022

Daniel VINCENT et Simon BARLET présentent la proposition de l'ONF pour les actions à mener en 2022 dans la forêt communale.

La proposition consiste à poursuivre les actions menées en 2021 en terme de périmètre et d'entretien de parcelle : marquage et limites des bornes 29 à 35, pour un montant de 1620 € HT.

S'il semble pertinent de poursuivre le travail mené en 2021 concernant la partie située entre les bornes 32 à 35, le marquage de la partie haute (bornes 29 à 32) ne semble pas utile au regard de la géographie.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- *Approuve le programme de travaux uniquement sur le secteur situé entre les bornes 32 à 35,*
- *Charge Monsieur le Maire de demander à l'ONF de mettre à jour le programme de travaux sur cette base et de proposer un nouveau chiffrage sur cette base,*
- *Autorise le Maire à signer les documents permettant de valider le programme de travaux sur cette base.*

7- Groupement de commande Marché restauration scolaire et désignation d'un coordinateur de groupement

Il est rappelé que le marché passé en 2017 avec le prestataire Leztroy pour la livraison des repas de la cantine arrive à son terme.

Il convient pour la rentrée 2022 de réaliser un nouvel appel d'offres, et, comme pour la période précédente, de créer un groupement de commandes avec l'ensemble des communes organisatrices d'un service de restauration scolaire ou périscolaire (cantine, centre de loisirs) du territoire de l'ancien canton de Yenne.

L'objectif de ce groupement de commande est d'optimiser les coûts de fourniture et de livraison.

Il convient de créer, comme en 2017, une commission pour que chaque maître d'ouvrage puisse signer un acte d'engagement correspondant à ses besoins propres. Pour rappel, la Commune de Jongieux commande environ 7000 repas par an.

Le Maire propose de désigner Christian Barlet pour représenter la Commune de Jongieux au sein de cette commission.

Il propose également de désigner la Commune de Yenne comme coordinatrice du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

- *D'approuver la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la cantine,*
- *De désigner Christian Barlet pour représenter la Commune de Jongieux,*
- *D'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande.*



8- Demande de subvention pour l'aménagement de la bibliothèque (Point ajouté à l'ordre du jour)

Madame Crepel-Barlet rappelle au Conseil l'important travail en cours pour rouvrir la bibliothèque à la rentrée 2022, et la convention passée avec Savoie Biblio.

En ce qui concerne les aménagements, l'adaptation de la bibliothèque implique de réaliser quelques investissements en terme de mobilier et de matériel informatique.

En ce qui concerne le mobilier, les aménagements peuvent être financés à hauteur de 30%, les dossiers étant à déposer avant le 31 Mars. Il convient d'approuver cette demande de subvention pour l'achat de matériel mobilier, à hauteur de 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ***Approuve l'achat de mobilier pour la bibliothèque à hauteur de 700 € HT,***
- ***Approuve la demande de subvention pour le même montant,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à effectuer la démarche et à signer tout document pour l'obtention de cette subvention.***

- Questions diverses.

* Déploiement de la fibre optique : M. Vincent a participé à la réunion de la Communauté de Communes en présence du responsable de la société XP Fibre, chargée du déploiement, et des techniciens du département de la Savoie. Les sociétés chargées du déploiement n'ont pas pu présenter un planning précis de déploiement et ont confirmé qu'elles souhaitaient déployer en aérien une partie du réseau qui devait initialement être enterré.

* TDF : point d'étape : M. le Maire rappelle au conseil que l'avenant en ce qui concerne le poteau TDF de Saint Romain n'a toujours pas été signé. En effet, il a fait part à la Communauté de Communes de modifications nécessaires, mais n'a pas reçu de réponse sur le fond. Le bureau de la Communauté de Communes doit à nouveau être saisi. En ce qui concerne le montage actuel (bail TDF / CCY sur terrain communal), le Conseil n'exclut pas d'étudier toutes les possibilités permettant de mieux répondre à sa problématique d'entretien du site.

* Finalisation du planning pour le bureau de vote élections présidentielles : les conseillers complètent le planning pour la tenue du bureau de vote. Trois personnes extérieures au conseil se sont proposées en renfort, elles en sont vivement remerciées. Le bureau en ce qui concerne les élections présidentielles sera ouvert de 8h à 18h à la mairie, et sera tenu par trois assesseurs pour chaque créneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



**Le Maire,
Didier Padey**